

Décision

Générale

colonial

Décision n° 118-400-1930 Divers.

n° 118-400-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 mars 1930

Numéro JO

n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro

31 mars 1930

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel de Ahmed Farah, moniteur à l'école publique, est porté de 150 à 225 francs, à compter du 1er mars 1930.